



## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

### Extrait du registre des délibérations

### Comité syndical du 18 février 2025 Délibération n° 2025-08

**Objet de la délibération :** Budget Primitif 2025

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :** Laurence PORTE

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 47 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 30 (dont 31 votants)

**Date de convocation :** 8 février 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix huit février à quatorze heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Alain BECARD, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN (pouvoir de Véronique ILLIG), Catherine SADON (pouvoir de Jean-Michel PETREAU), Bernard CLERC, (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Gérard SAGETAT, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PETREAU, Jean-Marie VIRELY, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**PAYS AUXOIS MORVAN**



[www.auxois-morvan.fr](http://www.auxois-morvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu la Délibération 2024-38 du 20 décembre 2024 du Comité Syndical relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Le présent projet de délibération vous présente le budget primitif pour 2025 du PETR du Pays de l'Auxois Morvan. Pour mener à bien l'ensemble des actions prévues au titre de ce budget primitif pour 2025, il vous est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

#### **Au titre du Budget principal :**

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 684 966,00 €

Recettes : 734 637,40 €

Le budget est présenté en sur-équilibre, pour un montant de 49 671,40 €, correspondant au résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Section d'Investissement :

Dépenses : 64 942,00 €

Recettes : 76 534,35 €

Le budget est présenté en sur-équilibre, pour un montant de 11 592,35 €, pour la section d'investissement.

Pour mémoire, résultat cumulé – reprise anticipée des résultats :

79 719,40 € (excédent antérieur reporté section de fonctionnement)

60 534,35 € (excédent antérieur reporté section d'investissement)

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %

- Investissement : 7,50 %

#### **Participation des collectivités adhérentes**

Compte-tenu de ces différents éléments, et dans le prolongement des orientations budgétaires définies le 22 janvier 2024, il est proposé que la participation par habitant des collectivités adhérentes soit augmentée du taux d'inflation relatif à l'année 2023, et soit fixée à :

	2025	2024
Actions Pays	2,35 €	2,43 €
Actions LEADER	0,78 €	0,70 €
Actions Pays d'Art et d'Histoire	0,80 €	0,70 €
<b>Total BUDGET PAYS</b>	<b>3,93 €</b>	<b>3,83 €</b>

Pour mémoire, l'article 3 du Décret n° 2010-1723 du 30 décembre 2010 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose que : « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se

*référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ». C'est donc sur la base des chiffres de recensement de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025 concernant la population totale de chacune des collectivités que cette participation est calculée. Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer,*

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- 1) Approuve le budget primitif principal pour 2025, en sur-équilibre à un montant de 684 996 € en dépenses et 734 637,40 € en recettes au titre de la section de fonctionnement, et en sur-équilibre à un montant de 64 942,00 € en dépenses et 76 534,35 € en recettes au titre de la section d'investissement ;
- 2) Valide la participation des Communautés de communes membres du PETR à 3,93 € ;
- 3) Valide l'autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % par section ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
du Pays de l'Auxois Morvan

*Ampliation adressée à :*

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,  
Monsieur le Trésorier de Venarey-Les Laumes.*